

CHECK-LIST- pièces à fournir**ADOPTION PLENIERE INTERNATIONALE**

<u>TYPE DE DOCUMENT</u>	OK	A DEMANDER
REQUETE		
Présentée <u>directement par le couple</u> si l'enfant a été recueilli avant ses 15 ans au foyer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présentée <u>par un avocat</u> si l'enfant a été recueilli après ses 15 ans au foyer (3 exemplaires)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ACTES D'ETAT CIVIL		
Acte de naissance français en copie intégrale originale de l'adopté (3 mois ou 1 an si étranger)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Acte de naissance d'origine de l'adopté ou tout document tenant lieu, en original et copie intégrale		
Acte de naissance en copie intégrale originale de l'adoptant (3 mois ou 6 mois)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Acte de naissance en copie intégrale original du conjoint/partenaire/concubin de l'adoptant (3 mois ou 6 mois)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Acte de mariage en copie intégrale originale, déclaration conjointe de PACS, ou déclaration de concubinage (3 mois ou - 6mois)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Actes de naissance en copie intégrale originale des descendants de l'adoptant (3 mois ou 6 mois)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Acte de naissance en copie intégrale originale établi après le jugement d'adoption étranger	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ACTES NOTARIES		
Original consentement à adoption plénière des parents biologiques de l'enfant devant notaire ou agent consulaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si adoptant est marié, original consentement à adoption du conjoint/partenaire devant notaire ou agent consulaire, ou lettre simple pour un concubin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Original consentement à adoption de l'adopté âgé de plus de 13 ans devant notaire ou agent consulaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Original certificat de non-rétractation délivré par notaire ou agent consulaire, 2 mois après le consentement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
AUTRES DOCUMENTS		
Attestation sur l'honneur que l'adoption n'est pas de nature à compromettre la vie familiale + copie de la pièce d'identité de l'adoptant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avis des enfants majeurs de l'adoptant + copie de leurs pièces d'identité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Attestation sur l'honneur que les adoptants ne sont « ni séparés, ni séparés de corps, ni divorcés, ni en instance de divorce » + copie de leurs pièces d'identité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Déclaration conjointe de choix d'un nom de famille dûment complétée (formulaire CERFA)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Consentement de l'adopté âgé de plus de 13 ans à son changement de nom : LS et photocopie CNI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Photocopie du livret de famille de l'adoptant jusqu'à la première page vierge incluse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Photocopie des jugements de divorce et convention définitives de l'adoptant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4 attestations prouvant les liens (attestations manuscrites + copie CNI)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4 photos prouvant les liens	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ENFANT ADOPTE A L'ETRANGER		
Photocopie de l'agrément délivré par le conseil général	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rapports de suivi de l'organisme agréé à l'adoption ou l'ASE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pièces étrangères ayant permis l'adoption et sortie de l'enfant du territoire étranger (+traduction si nécessaire) : en original	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat, PV ou acte d'abandon, ou décision confiant l'enfant à l'orphelinat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jugement ou décision administrative d'adoption	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat de non-appel ou attestation de non-recours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Photocopie du passeport de l'adopté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lettre expliquant comment, par quel organisme et dans quelles conditions l'enfant a été accueilli au foyer de l'adoptant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si demande d'opposabilité de la décision étrangère d'adoption, réponse du parquet de Nantes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si adopté est de nationalité étrangère, fournir un certificat de coutume délivré par le Consulat ou un avocat prouvant que la loi personnelle du mineur ne prohibe pas l'adoption (ne concerne pas le mineur étranger né et résidant en France)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ADOPTION PAR UN ETRANGER		
Certificat de coutume relatif à la loi nationale en matière d'adoption (consulat ou avocat)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> - Si couple ont la même nationalité : 1 certificat relatif à la loi dont ils ont la nationalité commune - Si couple ont 2 nationalités différentes : 1 certificat relatif à la loi du pays dans lequel ils résident habituellement 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>